



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 21  
Date de convocation : 25 juillet 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 01 août 2023**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le premier août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHE (a procuration pour Mme GARBAY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), M. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), Mme THIEBLIN, MM. DAUBA, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES, DEGOS (a procuration pour M. DUBOS), M. LAMOTHE (a procuration pour Mme GARRIDO).

**Étaient excusés :** M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mmes CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), GARBAY (a donné procuration à Mme REBECHE), GARRIDO (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. DUBOS (a donné procuration à Mme DEGOS).

**Étaient absents :** J. DELAS, V. MAULNY.

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance D**

**Délibération n°3**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Commune de TARTAS – Groupe scolaire Jules Ferry – Demande de subvention exceptionnelle  
Projet gascon Volet artistique**

Le groupe scolaire Jules Ferry de TARTAS s'est engagé dans le projet « Course Landaise et Culture Gasconne ». Le volet artistique de ce projet comportait la réalisation d'œuvres exposées sur la fin de l'année scolaire 2022/2023.

Les classes de CP, CE1 et CE2 ont travaillé sur des fresques mosaïque « Art street et Mathématiques » sur le thème de la course landaise, et destinées à embellir les murs de l'école.

Les classes de CE2-CM1, CM1-CM2A et CM1-CM2B et la classe de gascon ont réalisé des œuvres en bois grandeur nature, en lien avec la course landaise, exposées elles aussi.

Ces différents projets ont représenté un coût respectivement de 1 310 € et 3 650 €.

Aussi, après différents échanges avec le conseil d'école qui s'est tenu au mois de juin, mais aussi avec l'association des parents d'élèves, il est proposé à notre conseil municipal de verser une aide financière de 1 653 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune, et il convient d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents liés à ce projet pédagogique.

**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable pour verser une aide financière de 1 653 €.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents liés à ce projet pédagogique.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune.

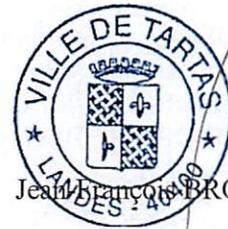
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Paul DARRIBES ROS

Le Maire,



Jean François BROQUÈRES